



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
Fax +41 (0)31 335 43 58
info@fnch.ch, www.fnch.ch

Discipline Dressage

Conditions de qualification pour participer à des concours internationaux

Elite

Grand Tour

Afin de participer à un concours international Elite / Grand Tour, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% en Grand Prix ou Grand Prix Spécial.

Petit Tour

Afin de participer à un concours international Elite / Petit Tour, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% en St-Georges ou Inter 1.

U25

Afin de participer à un concours international U25, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 1x 67% dans des épreuves à partir du niveau S10, Inter II, Inter A ou B, GP, GP Spécial ou GP Jeunes Cavaliers 16-25 ans.

Jeunes Cavaliers

Afin de participer à un concours international Jeunes Cavaliers, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI (S31), une épreuve individuelle FEI (S32) ou une épreuve par équipe FEI (St-Georges).

Juniors

Afin de participer à un concours international Juniors, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI, une épreuve individuelle FEI (M29) ou une épreuve par équipe FEI (M28).

Children

Afin de participer à un concours international Children la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans un programme FEI Children ou lors d'une épreuve dès la catégorie L16.

Poney

Afin de participer à un concours international Poney, la paire doit avoir obtenu, au cours des 12 derniers mois et avant le délai définitif, au minimum 2x 65% dans une épreuve de préparation FEI, une épreuve individuelle FEI (L20) ou une épreuve par équipe FEI (L19).

Conditions générales

Les qualifications requises pour le cavalier et le cheval doivent être remplies au délai définitif de l'épreuve inscrite. La qualification du cavalier et du cheval doit être obtenue en tant que paire.

Pour les cavaliers ayant leur domicile en Suisse, seuls les résultats pour les catégories Elite et U25 obtenus en Suisse sont pris en considération.

Ces conditions s'appliquent aux membres des cadres mais également aux non-membres des cadres.

Tous les départs à l'étranger sont soumis à l'approbation du responsable des cadres.



Les résultats des reprises libres ne comptent pas dans l'évaluation.

Pour pouvoir participer à des épreuves internationales, les cavaliers/chevaux/poneys doivent être inscrits à la FEI.

La COSEL peut donner son accord lors de cas litigieux et uniquement sur demande du responsable des cadres.

Sur demande du responsable des cadres, un départ lors d'un concours en Suisse peut être exigé.

Sur demande du vétérinaire de discipline ou du responsable de cadre, le cheval de cadre peut en tout temps être examiné par le vétérinaire de discipline/ d'équipe. Le résultat de cet examen est discuté avec l'athlète et traité en toute confidentialité. Les frais pour ces examens vétérinaires sont à la charge de la FSSE. Les frais pour les traitements éventuels en découlant sont à la charge de l'athlète.

Approuvé par le comité Directoire Dressage le 23.10.2019

Valable dès le 01.01.2020